

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 14 MARS 2024

*Annule et remplace DPN° 2024-107 du 7 mars 2024*

### **N° 2024-107bis SPECTACLE DE LA COMPAGNIE S'PORT – LES PETITS DETOURS 2024**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant l'organisation chaque année d'un festival de spectacle vivant intitulé « Les Petits Détours »,

Considérant la nécessité d'annuler la décision n°2024-107 et de la remplacer par une nouvelle décision ;

Considérant la compagnie S'Poart proposant 2 représentations de son spectacle « Rock it Daddy » samedi 23 mars et dimanche 24 mars 2024,

#### LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer retenir la proposition de la compagnie S'POART. Le coût total de cette représentation s'élève à 8 413,20 € T.T.C.

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 14 Mars 2024

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 14/03/2024.